

Image not found or type unknown



## achat d'un véhicule entre particuliers

Par **ficrite**, le 11/11/2008 à 11:05

Bonjour,

j'ai acheté une voiture de 2002 il y a un mois et demi avec un contrôle technique vierge, le vendeur m'a assuré qu'il n'y aura aucun problème hormis les pneus à changer. Aujourd'hui mon garagiste me confirme qu'il faut changer les rotules et le joint de culasse. Ce sont des éléments substantiels et qui vont me coûter très cher. Quel recours puis-je avoir?